



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Station de lavage de citernes exploitée par la société LVI sur la commune de Valence (26).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

LVI

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

4 4 8 2 1 8 3 9 6 0 0 0 3 5

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

DE ABREU

Philippe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. ICPE a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Rubrique ICPE 2795 - Lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de matières dangereuses ou de déchets dangereux (Quantité max d'eau mise en œuvre : 40 m3/j)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société LVI, spécialisée dans le lavage d'intérieurs et extérieurs de véhicules industriels (bennes, frigos, citernes de transport de liquides alimentaires - dont des alcools, citernes de transport de solides pulvérulents alimentaires ou industriels inertes), dispose notamment d'un site sur la commune de Valence (26). L'augmentation de l'activité en 2022 a engendré une augmentation de la consommation en eau nécessaire au lavage (capacité max de traitement de 40 m3/jour), faisant passer l'activité du régime de déclaration au régime d'autorisation ICPE. La société souhaite donc aujourd'hui régulariser son activité.

Le site dispose de 2 pistes de lavage couvertes et de 2 pistes extérieures non-couvertes.

La station de prétraitement des eaux de lavage existante sera démantelée et remplacée par une unité de prétraitement plus performante. Les eaux de lavage transiteront notamment dans un débourbeur/dégraisseur, suivi par un prétraitement des eaux via un bassin de traitement biologique avec décantation puis un rejet au réseau communal via un poste de relevage.

4.2 Objectifs du projet

L'augmentation de l'activité de lavage de citernes et donc de la consommation en eau engendre le passage de l'activité du régime de déclaration auquel l'installation est aujourd'hui soumise, au régime d'autorisation ICPE. Dans ce cadre, la société souhaite régulariser sa situation administrative au regard de la réglementation ICPE.

A noter que cet accroissement de la demande a été engendré :

- d'une part par l'obtention de certifications telles que ISO 22 000, SQAS ou encore des agréments donnés par des chargeurs en agroalimentaire, rendant l'installation d'autant plus attractive pour les clients ;
- d'autre part par la fidélisation de la clientèle, le développement de partenariats et de l'entreprise LVI attirant de nouveaux transporteurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le présent dossier constitue une régularisation administrative ; les seuls travaux prévus correspondent à la modernisation de l'unité de traitement des eaux usées industrielles, visant un meilleur traitement de ces dernières avant rejet au réseau d'assainissement collectif.

Ces travaux constitueront en :

- la réalisation des réseaux secs et humides ;
- la démantèlement et l'évacuation de la station actuelle, enterrée, et le remblaiement de la zone ;
- en parallèle, le terrassement de la zone d'implantation de la nouvelle station de traitement des eaux, avec mise en œuvre des éléments enterrés, à savoir débourbeur/dégraisseur et organe de traitement biologique.

Aucune autre opération n'est prévue (pas de démolition ni de construction ou de modifications substantielles du site actuel).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les poids-lourds accèdent au site via l'avenue de la Condamine. Le lavage des citernes alimentaires est ensuite réalisé au sein d'un hall de lavage d'une surface d'environ 450 m² comprenant 2 pistes de lavage, selon les étapes listées ci-après.

Le lavage intérieur et extérieur des bennes, frigos et citernes dites industrielles - et donc non alimentaires - est quant à lui réalisé en extérieur sur 2 pistes dédiées.

Les différents process de lavage intérieurs et externes sont présentés plus en détail sur les synoptiques fournis en annexe supplémentaire n°2.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'activité, considérant l'augmentation de la consommation en eau pour le lavage pour atteindre une quantité totale de 40 m³/j, est aujourd'hui soumise à autorisation sous la rubrique ICPE 2795 : "Lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de matières dangereuses ou de déchets dangereux."

A noter qu'à ce jour, le site est connu de l'administration sous le régime de déclaration (consommation en eau <20m³/j) au titre de cette même rubrique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Projet soumis à la rubrique 2795 de la nomenclature ICPE - Lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de matières dangereuses ou de déchets dangereux.	Quantité maximale d'eau mise en œuvre : 40 m ³ /j > 20m ³ /j.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Avenue de la Condamine

Lieu-dit :

Localité : Valence

Code postal : 2 6 0 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 4 ° 5 1 ' 5 3 " E Lat. : 4 4 ° 5 3 ' 4 6 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet, le présent cas-par-cas visant une régularisation administrative. A noter que le site LVI Valence est aujourd'hui connu de l'administration sous le régime ICPE de la déclaration pour la rubrique 2795 (récépissé n° 2014/71 du 09/12/2014).

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans une ZNIEFF. la ZNIEFF "Ensemble fonctionnel formé par le moyen-rhône et ses annexes fluviales" de type 2 est présente à 600m à l'Ouest du site. 4 ZNIEFF de type 1 sont également présentes à moins de 1,5km du site : - "Ile et lône de Blaud" & "Montagne de Crussol" au Nord-Ouest ; - "Serre de Guercy, serre d'Aurouze" & "Lône de l'Ove" au Sud-Ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas implanté en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection du biotope à proximité du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas implanté sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional des Monts d'Ardèche (FR8000041) le plus proche est situé à 14 km à l'Ouest du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Valence est couverte par un plan de prévention du bruit (arrêté préfectoral du 2 juillet 2015). Néanmoins, le site du projet n'est pas situé dans une zone exposée au bruit d'après la cartographie du bruit du PPBE de Valence.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone tampon la plus proche est située à 1,8 km au Nord-Est. Il s'agit de la zone tampon du château de Murat.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé au sein d'une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. De plus, le site étant imperméabilisé et le projet ne prévoyant pas d'imperméabilisation complémentaire, le projet n'aura pas d'incidence sur cette thématique.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Valence est concernée par un PPRN risque inondation. D'après le PPRI, le site est concerné par le risque inondation en cas de remontée de nappe.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé le 26/01/2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site ou sol pollué sur le site ou aux alentours.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Valence ne fait pas partie d'une ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Trois captages souterrains d'eau potable sont présents à 1,5 km au Nord : Puits Mauboule n°1, 2 & 3 (masse d'eau FRDG324). Le site d'étude se situe néanmoins en dehors de tout périmètre de protection d'un captage AEP.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas implanté au sein d'un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le site de la directive Habitat "Massifs de Crussol, Soyons, Cornas-Chateaubourg", situé en partie à 1,5 km au Nord-Ouest ainsi qu'en partie à 1,5 km au Sud-Ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas implanté au sein d'un site classé.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'alimentation en eau potable de l'installation est assurée par le réseau d'alimentation en eau potable de la ville de Valence. La consommation maximale journalière est estimée à 40 m ³ /j pour une moyenne de 27 m ³ /j.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau souterraine n'est réalisé. De même, aucun rejet susceptible d'impacter les masses d'eau souterraines n'est effectué (rejets des effluents industriels dans le réseau communal après prétraitement, et rejet des eaux de toiture au sein du bassin d'infiltration du site).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des mouvements de déblai/remblai (réutilisation des matériaux sur site) seront réalisés lors de la modernisation de la station de traitement (l'ancienne sera déterrée et la nouvelle sera enterrée).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de la future STEP en déblai/remblai (réutilisation des matériaux sur site).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation d'eau potable pour le lavage des citernes. Les effluents pré-traités sont rejetés au réseau d'assainissement collectif. A ce titre, l'exploitant bénéficie d'une convention de rejet avec le gestionnaire du réseau, qui sera mise à jour une fois la nouvelle station de traitement mise en œuvre.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est existant, implanté au sein d'une zone anthropisée (zone industrielle), et l'augmentation de son activité n'est pas susceptible d'entraîner des dégradations, perturbations ou destructions de la biodiversité existante. Il est rappelé que le site est aujourd'hui imperméabilisé, et que le projet ne prévoit pas d'imperméabilisation supplémentaire.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté dans une zone industrielle existante. La zone Natura 2000 la plus proche est située à 1,5 km : directives Habitats "Massifs de Crussol, Soyons, Cornas-Chateaubourg".
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est existant, implanté au sein d'une zone anthropisée (zone industrielle). L'augmentation de l'activité ne nécessite aucune évolution susceptible d'impacter les espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté dans une zone industrielle existante comprenant un site identifié dans la base de données BASIAS (1 ancien site industriels ou activités de service à moins de 500 m). Aucun PPRT approuvé n'a été identifié dans cette zone ou sur la commune de Valence.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation : le site est implanté en zone bleue d'après le PPRi, et est concerné par le risque inondation par remontée de nappe en cas de crue du Rhône. A noter que la zone est constructible sous conditions. Risque séisme : niveau modéré Risque de retrait gonflement des argiles : niveau faible Risque radon : niveau faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne sera pas à l'origine d'émissions industrielles susceptibles d'engendrer des risques sanitaires (effluents aqueux traités, respect des valeurs limites d'émission, etc.).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation de l'activité de lavage est intrinsèquement liée à l'augmentation du nombre de camions sur site, et donc à une augmentation du trafic. Toutefois, considérant la surface relativement restreinte du site, cette augmentation sera relativement contenue (environ 5 véhicules supplémentaires par jour par rapport à la situation initiale).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic généré par l'activité du site est source de bruit. Cependant, le site est implanté dans une zone industrielle avec peu d'enjeu, les nuisances sonores sont jugées négligeables pour la zone.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par le plan de prévention Bruit de Valence. Toutefois, il peut être impacté par le bruit généré par le trafic dans la zone et par les entreprises voisines.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le procédé de lavage développé sur site n'engendre pas d'odeurs. De plus, les citernes arrivant sur site doivent être vides pour être lavées (contrôle effectué). Pas de stockage de produits putrescibles.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de source d'odeurs identifiée à proximité du site.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déplacements de poids-lourds sur le site peut générer des vibrations. Néanmoins ces dernières seront relativement contenues/négligeables.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de source de vibrations identifiée à proximité du site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site éclairé toute la nuit afin de réduire le risque d'acte de malveillance (conformément au guide ministériel pour les professionnels de l'agroalimentaire "FOOD DEFENSE").
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Émissions lumineuses des sites voisins et de la voirie.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 types de rejets : - les eaux usées (EU domestiques & EU de process). - les eaux pluviales.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EU sanitaires vers le réseau collectif. Prétraitement des EU de process avant rejet dans le réseau collectif. Rejet EP non polluées dans le bassin d'infiltration du site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 types d'effluents industriels : - les premiers effluents issus des citernes, récupérés et évacués en tant que déchets. Les volumes sont relativement réduits (30m3 en 2023, 50m3 maximum dans le futur) ; - les eaux issues du lavage, prétraitées par la station de traitement du site avant rejet au réseau d'eaux usées de la ville.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets générés sur site : - déchets assimilés ménagers et bureaux en quantité limitée ; - déchets industriels (plâtre, etc.); - 1ères eaux de rinçage des citernes évacuées en tant que déchets ; - huiles et boues issues de la vidange annuelle du déboureur ; - boues/grasses des bacs de décantation de la station de prétraitement;
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est existant, implanté au sein d'une zone anthropisée (zone industrielle). L'augmentation de l'activité ne nécessite aucune évolution susceptible d'impacter le patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est existant, implanté au sein d'une zone anthropisée (zone industrielle). Aucune modification sur les activités humaines ne sera donc recensée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet a été identifié à proximité du site du projet (1,2 km) : "Construction d'une résidence services séniors" sur la commune de Valence. Les incidences de ce projet ne sont pas susceptibles de se cumuler avec les activités de station de lavage de LVI.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pour mémoire, le site est déjà existant. Les mesures de réduction suivantes sont déjà mises en place et seront maintenues dans le temps :

- Pré-traitement des effluents industriels par une station dédiée au site, avant rejet au réseau d'assainissement collectif. Ce rejet fera l'objet d'une autorisation/convention de rejet avec le concessionnaire du réseau. La station actuelle sera démantelée et remplacée par une station de traitement plus performante.
- Collecte des eaux pluviales (EP) des aires de circulation et rejet au bassin d'infiltration du site.
- Les aires de circulation et de lavage sont imperméabilisées, évitant toute pollution accidentelle des sols et sous-sols. Pas d'imperméabilisation supplémentaire prévue.
- Vanne d'obturation positionnée en amont du bassin d'infiltration du site visant le confinement des eaux incendie et eaux polluées le cas échéant.
- Entretien/maintenance préventive des équipements (chaudière, station de prétraitement des eaux, débourbeur)
- Suivi des émissions aqueuses en sortie de station de prétraitement.

Le groupe LVI a également réalisé le calcul de ses émissions de CO₂ pour l'entièreté du groupe e. Le calcul des émissions de CO₂ du site LVI Valence est présenté en annexe (annexe supplémentaire n°3).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du caractère déjà existant de l'installation et des actions déjà mises en œuvre par le maître d'ouvrage afin d'éviter et réduire les impacts de son activité, le projet d'augmentation de la capacité de traitement de la station de lavage des camions-citernes peut être dispensé d'une évaluation environnementale. Une procédure d'autorisation avec étude d'incidences sera néanmoins réalisée.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Cartographie de la probabilité de présence d'une zone humide sur site (sig.réseau-zone-humides.org)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Procédures de lavage intérieur et extérieur mises en œuvre sur site	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Calcul des émissions de CO2 - Groupe LVI	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DE ABREU

Prénom PHILIPPE

Qualité du signataire Directeur général

À MACON

Fait le 04/11/2024



Signature du (des) demandeur(s)

 **LAVAGE
VÉHICULES
INDUSTRIELS VALENCE**
ZI de la Motte Nord
Av. de la Condamine - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 80 42 14
Siret 448 218 396 00035 - APE : 4520B
ISO 9001 - ISO 14001 - ISO 22000

0 1 2 3 4

INDUSTRIE VALENCE
LAVINE
UNIVERSITE
M. de la Motte Nord
Av. de la Carabinière - 26000 VALENCE
Tel. 04 75 80 43 74
Fax 04 75 80 43 74
04 75 80 43 74 - 04 75 80 43 74
04 75 80 43 74 - 04 75 80 43 74